

Une première charte sociale

Cinq importantes entreprises luxembourgeoises ont pris l'initiative de signer une charte pour la responsabilité sociale et le développement durable.



Photo: chambre de commerce

Les premiers signataires de la charte d'entreprises, autour du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen.

Économie ne doit pas forcément rimer uniquement avec profit. Les entreprises luxembourgeoises prennent de plus en plus au sérieux leurs responsabilités sociales et se soucient du développement durable.

C'est dans les locaux de la Chambre de commerce et en présence du ministre du Travail et de l'Emploi, François Biltgen, que cinq importantes entreprises luxembourgeoises ont signé la charte pour la responsabilité sociale et le développement durable.

Les initiateurs et premiers signataires de la charte, réunis en réseau d'entreprises depuis 2005, sont Ar-

celor Mittal, la Banque et Caisse d'épargne de l'État, Confédération Caritas, Cargolux, ainsi que la SES Global. La charte a été élaborée en collaboration avec le cabinet de consultance en ressources humaines ADT-Center.

Cette charte qui se veut non contraignante est ouverte à toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, du Grand-Duché et de la Grande Région, qui souhaitent développer et encadrer les principes de la responsabilité sociale.

Il ne s'agit pas seulement d'un souci philanthropique de la part des entreprises mais d'une véritable prise de conscience pour une bonne gouvernance comme enjeu

stratégique qui, à la fin du compte, ne peut être que bénéfique pour les entreprises mêmes.

Des bienfaits pour les entreprises

Les bienfaits d'une politique de l'entreprise soucieuse de la dimension sociale sont nombreux. Il est, par exemple, avéré que des salariés motivés garantissent une production plus élevée. De même, les relations que peut avoir l'entreprise concernée avec les communautés locales ou les autorités publiques sont sensiblement améliorées. La compétitivité de l'entreprise peut également être augmentée par une offre plus large en

produits innovants qui vont faire la différence face aux produits et services offerts par la concurrence.

Dans un cadre plus large, la charte tient aussi compte des valeurs fondamentales promues par le Pacte mondial (Global Compact) élaboré par les Nations unies.

Dans ce contexte, le monde des affaires s'engage à respecter les droits de l'homme au sens le plus large du terme, en éliminant, notamment, les formes de travail forcé et obligatoire, le travail des enfants, la discrimination et la corruption tout en soutenant des mesures de protection de l'environnement.

David Paganotti